

Décembre 2017

# ECHOS D'EMPEAUX

## **Le mot du maire**

*Après la rentrée des classes, qui s'est bien déroulée, nous arrivons à cette fin d'année qui, ne l'oublions pas, marque aussi la mi-mandat.*

*Malgré la baisse des dotations imposée par l'ancien gouvernement (l'actuel va être encore plus cinglant pour les collectivités territoriales, notamment avec la suppression de la taxe d'habitation, qui ne résoudra pas les inégalités, mais les aggravera, sans toujours ne pas faire de réforme de fond et notamment une vraie réforme fiscale), une perte de recettes, nous avons pu engager les travaux prévus au budget.*

*Ceux-ci ont pris quelques retards, indépendants de notre volonté. La mairie devrait être livrée à mi-décembre, la rénovation de l'église va débuter, celle de l'éclairage public en 2018, les travaux routiers et curages des fossés en 2018. Les autres sont pratiquement terminés.*

*J'en profite pour remercier les généreux donateurs pour l'église, pratiquants ou pas, croyants ou incroyants, particuliers ou entreprises. Vous avez compris qu'il était important de sauvegarder le patrimoine. Vous pouvez encore faire des dons.*

*Cette fin d'année est également consacrée à la finalisation de notre fusion avec le muretain aggro, et plus particulièrement au montant de notre allocation compensatrice, qui sera fixée à vie.*

*Nous mettons toutes nos forces et notre énergie pour la défense du contribuable, afin d'obtenir un résultat honorable et ce qui nous est dû pour notre commune.*

*En ces veilles de fêtes nous aurons une pensée pour les malades et ceux qui souffrent, et les assurons de toute notre compassion.*

*Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année, dans la joie et la bonne humeur.*

### **Du côté des Aînés**

Le repas des aînés d'Empeaux, offert par la municipalité, est prévu le 28 janvier 2018.

La date et le lieu de la sortie des aînés ne sont pas encore fixés.

### **Ecole**

Le 4 septembre nos charmantes têtes blondes ont repris le chemin de l'école. Cette année ils sont 50 enfants en maternelle. 6 ont été détachés à l'école de Bragayrac pour équilibrer les effectifs du primaire. Mme Claire LACAZE (directrice) a en charge les très petite section et petite section, Mme Cécile RAMON les moyenne section et grande section. Nous souhaitons à tous les enfants et leurs enseignantes une très bonne année scolaire.

Les communes du RPI n'ont pas fait le choix cette année de revenir à la semaine des 4 jours. La parution du décret, veille de vacances, nous a semblée trop tardive pour tout chambouler.

### **Manifestations 2017**

Bourse aux jouets :

Le week-end du 4 et 5 novembre a eu lieu la bourse annuelle d'Empeaux.

Une dizaine de personne se sont investies pendant 3 jours.

Cette année avec les bénéfices, des jouets seront offerts à l'école maternelle.

### **Manifestations 2018**

Les lotos : 14,21 janvier, 4,25 février, 4,11,25 mars, 29 avril, 6,20 mai,17 juin.

Le vide grenier du printemps aura lieu le 15 avril.

### **Informations diverses**

#### **Cartes d'identité**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 la carte d'identité est valable 15 ans. Depuis le 7 mars 2017 vous ne pouvez plus déposer les demandes en mairie, désormais elles sont traitées, comme les passeports biométriques dans des centres agréés (Saint- Lys, L'Isle Jourdain, Plaisance du Touch, Samatan, Colomiers).

#### **Cartes grises**

Depuis le 6 novembre 2017 vous ne pouvez plus déposer en mairie les demandes de carte grise, elles sont dématérialisées. Vous devez vous rendre sur le site : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

#### **Transport personnes âgées**

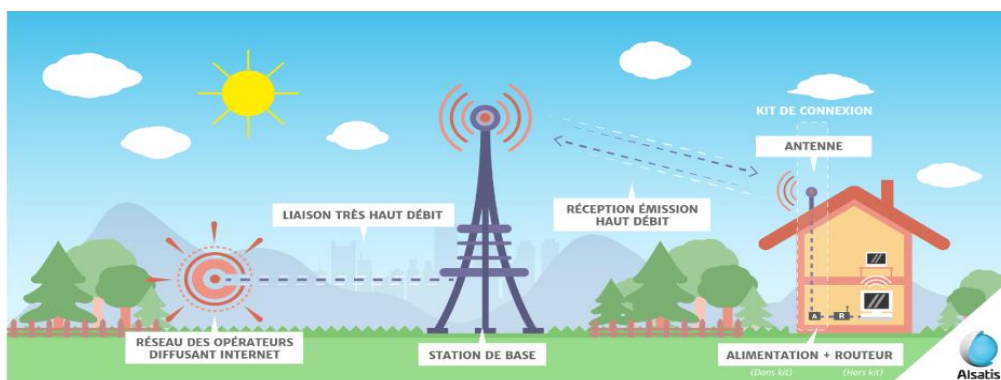
Le SITPA a été dissous le 31 août 2017. Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne a souhaité maintenir le service en place par une aide La demande se fait en mairie et vous devez : Avoir 65 ans et +, Résider à Empeaux, Fournir un avis de non-imposition.

## **PACS**

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017 les PACS sont transférés en mairie. Plus besoin d'aller au tribunal.

## **Internet**

La 4 G couvre Empeaux. Pour la recevoir vous avez 2 solutions



Soit par onde radio depuis le clocher de saint-Thomas,

3 opérateurs :

ALSATIS 09 70 247 247

NORDNET 07 84 130 527

OZONE 09 73 011 000

Soit filaire

1 fournisseur :

BOUYGUES 3100

## **Entretien des fossés**

L'entretien n'est pas seul à la charge de la mairie, il y a obligation des propriétaires d'entretenir les fossés et les ponts 5 mètres de chaque côté. Ci-dessous les articles de loi

Article L215-14

Modifié par [Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 - art. 8 JORF 31 décembre 2006](#)

Sans préjudice des [articles 556 et 557](#) du code civil et des chapitres Ier, II, IV, VI et VII du présent titre, le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives. Un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions d'application du présent article.

## Article R215-2

- Créé par [Décret n°2007-1760 du 14 décembre 2007 - art. 7](#)

L'entretien régulier du cours d'eau auquel est tenu le propriétaire en vertu de l'article [L. 215-14](#) est assuré par le seul recours à l'une ou plusieurs des opérations prévues par ledit article et au faucardage localisé ainsi qu'aux anciens règlements et usages locaux relatifs à l'entretien des milieux aquatiques qui satisfont aux conditions prévues par l'article [L. 215-15-1](#), et sous réserve que le déplacement ou l'enlèvement localisé de sédiments auquel il est le cas échéant procédé n'ait pas pour effet de modifier sensiblement le profil en long et en travers du lit mineur.

Pour les personnes qui sont desservies en assainissement par une station (Avenue du 19 mars, Impasse Goujon et Impasse Moulin) il vous est demandé de ne pas jeter à l'égout les lingettes, même si elles sont mentionnées « bio dégradables ». Elles n'ont pas le temps de se dégrader lors du parcours et obstruent les canalisations et la station d'épuration, ce qui entraîne un dysfonctionnement et des coûts de traitement.

### **Travaux**

L'avenir est bien sombre, l'état veut nous étrangler en supprimant les dotations de compensations. Tant qu'il reste un peu d'argent le conseil municipal a décidé d'engager certains travaux :

Nouvelle mairie, l'ancienne ne pouvant pas être mise aux normes accessibilité handicapés.

Le cabanon près de la salle risquait de s'effondrer suite aux mouvements de terrain.

Agrandissement du garage de la salle des fêtes.

Remaniement du toit de la salle suite à de nombreuses fuites.

Toit de l'école : lui aussi a une fâcheuse tendance à laisser passer l'eau de pluie.

Les travaux sont subventionnés par le Conseil Départemental de la Haute Garonne, la région et des enveloppes parlementaires (tant décriées).

Une bibliothèque sera ouverte à tous, gratuitement, dans la nouvelle mairie.

Consultez le site internet de la mairie, il est mis à jour régulièrement.

<http://www.mairie-empeaux.fr/>

Permanences du secrétariat de la Mairie d'Empeaux :

Mardi et vendredi de 14 heures à 18 heures.

Pour tous ceux qui veulent communiquer avec la maire d'Empeaux :

Tel : 05 61 91 43 24

## POLLUTION

Les jours de pics de pollution, seuls les véhicules équipés d'une vignette, prouvant leur faible émission de particules fines, pourront circuler à Toulouse.

. Pour pouvoir rouler lors des pics de pollution dans la Ville rose, les conducteurs devront prochainement être en capacité de démontrer qu'ils possèdent un véhicule propre. Ou, autrement dit, un véhicule qui émet peu de particules fines.










Il s'agit de la circulation différenciée.

C'est l'annonce faite mardi 19 septembre 2017 par le préfet de la Haute-Garonne La circulation différenciée devrait voir le jour à Toulouse d'ici la fin de l'année 2017. Les voitures devront être munies, sur leur pare-brise, d'une vignette Crit'air, permettant de réguler le trafic et d'interdire la circulation aux véhicules qui polluent le plus. Cet arrêté préfectoral sera appliqué les jours où les particules fines sont particulièrement élevées, dans l'atmosphère toulousaine.

**LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE**

### Les différentes catégories du certificat sur la qualité de l'air

Voiture particulière :  
Norme Euro (inscrite sur carte grise) ou date de 1<sup>er</sup> immatriculation

 Essence et autres	Diesel 
 Tous les véhicules 100% électriques et hydrogènes	
 Tous les véhicules gaz et les véhicules hybrides rechargeables	
 Euro 5 et 6 À partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2011	
 Euro 4 Entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2006 et le 31 décembre 2010 inclus	 Euro 5 et 6 À partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2011
 Euro 2 et 3 Entre le 1 <sup>er</sup> janvier 1997 et le 31 décembre 2005 inclus	 Euro 4 Entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2006 et le 31 décembre 2010 inclus
	 Euro 3 Entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2001 et le 31 décembre 2005 inclus
	 Euro 2 Entre le 1 <sup>er</sup> janvier 1997 et le 31 décembre 2000 inclus

Pour obtenir son certificat qualité de l'air  
[www.certificat-air.gouv.fr](http://www.certificat-air.gouv.fr)

@ecologieEnergie #LoiRoyal

*Vous voulez faire*

- *Des économies d'énergie (isolation, géothermie, solaire, etc...)*
- *Des travaux de rénovations énergétiques*
- *Adapter des logements pour les personnes âgées ou handicapées.*

*Le Muretain peut vous aider avec*

*Des aides financières*

*L'accompagnement personnalisé sur les solutions techniques à trouver, les professionnels qualifiés.*

[infoenergie@agglomuretain.fr](mailto:infoenergie@agglomuretain.fr)

06 20 47 85 54

*Les conseils sont neutres et gratuits.*

